

Chers parents,

L'allocation de rentrée sportive le Pass'Sport d'un montant de 50 euros par bénéficiaire, destinée à financer tout ou partie de son adhésion, est reconduit pour la saison sportive 2023-2024. Son utilisation sera possible jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Pass'Sport concerne :

- les bénéficiaires de l'ARS de 6 à 17 ans révolus,
- les bénéficiaires de l'AAEH de 6 à 19 ans révolus,
- les bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans,
- les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023 jusqu'à 28 ans révolus.

Comme l'année dernière, si vous êtes bénéficiaires de cette aide, un code individuel par bénéficiaire vous sera transmis par courriel et SMS fin août.

Pour obtenir la réduction de 50€, vous devrez nous remettre une copie du courriel qui reprend le code. Nous en aurons besoin pour demander le remboursement auprès de l'Etat. Vérifiez dans vos spam.

Cette aide est cumulable avec d'autres aides dont vous pourriez bénéficier.

Si vous êtes éligibles et que vous n'avez pas reçu le mail ou si vous l'avez perdu, un portail d'information dédié [www.pass.sports.gouv.fr](http://www.pass.sports.gouv.fr) sera ouvert fin août 2022. Il vous permettra d'éditer, en cas de perte, votre code Pass'Sport individuel. Ce portail recensera également l'ensemble des aides à la pratique sportive à destination des particuliers.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces informations,

Le Comité Directeur.

Salle spécialisée de Gymnastique Les Alcyons - Complexe Sportif Les Barrières  
Rue de la Tucasserie - 85800 Le Fenouiller

Tél.: 02 51 55 18 63 E-Mail : [presidentlesalcyons@gmail.com](mailto:presidentlesalcyons@gmail.com) Site Internet : [www.lesalcyongym.fr](http://www.lesalcyongym.fr)

Association Loi 1901 - Déclaré à la Préfecture sous le n° 608/Agrément Jeunesse et Sport : 5469 - N° Siret 393 792 783 00010



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PASS SPORT

revient pour la  
saison 2023-2024

**Bénéficiez d'une déduction  
de 50 euros dans  
un club sportif éligible !**

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)